



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 29 AVRIL 2014**

Présidence de M. Jean-Michel LALÈRE, Maire

A 18 h 30, le Conseil municipal s'est réuni, salle d'honneur de la Mairie, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 23 avril 2014.

Présents

M. HOCBON Ludovic, Mmes BEZIAT Delphine, GAILLARD Leslie, M. BOIGEOL Hervé, Mme GARREAU Myriam, M. VERDON Sébastien, Mme PLAIRE Claudine, M. MIGNET Philippe, Mmes LÉGERON Ghislaine, BONNET Martine, Adjointes au Maire

Mme MORETTON Annette, MM. BERDOLL Charles, PÉTORIN Jean-Pierre, BIRÉ Michel, GARON Bernard, Mmes BAUDRY Monique, MÉMETEAU Arielle, MM. DROUIN Thierry, BOUILLAUD Stéphane, Mme RABIN Tatiana, M. PETITGAS Lionel, Mmes TRUDEAU Christelle, BOUTIN Marie-Kristine, M. NODET Michel, Mme PARLOT Dominique (arrivée au cours du point 10), M. MACORPS Jean-Paul, Mmes WILLEMOT Isabelle, ROUSSILLON Christelle, MM. MÉTAY Pierre-André, LE CLAIRE Josselin, Conseillers municipaux

Pouvoirs

- M. DOMBAL Adrien, Conseiller municipal, a donné pouvoir à M. BOIGEOL Hervé,
- M. FOURAGE Hugues, Conseiller municipal, a donné pouvoir à Mme WILLEMOT Isabelle,
- Mme PARLOT Dominique, Conseillère municipale, a donné pouvoir à Mme ROUSSILLON Christelle.

Secrétaire

Madame BONNET Martine.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la prise de compétence « gestion des milieux aquatiques et lutte contre les inondations » pour les 17 communes membres du Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes (Auzay, Bourneau, Chaix, Doix, Fontaines, Fontenay-le-Comte, Le Langon, Longèves, Mervent, Montreuil, L'Orbrie, Pétosse, Pissotte, Le Poiré-sur-Velluire, St Martin de Fraigneau, Sérigné, Velluire), portant sur :
 - la création, la restauration et l'entretien des réseaux hydrauliques principaux d'intérêt collectif du marais ;
 - l'entretien et la restauration des cours d'eaux principaux alimentant le marais ;
 - la création, la restauration et l'entretien des ouvrages hydrauliques d'intérêt collectif présents en travers du réseau hydrographique de sa compétence ou bien constitutif de celui-ci, et directement nécessaire à son exploitation ;
 - pour la gestion, l'aménagement et l'entretien d'ouvrages, digues et réseaux de défense contre les inondations et contre la mer, y compris sur le domaine public maritime ;

- la mise en place et l'exploitation de dispositifs et ouvrages destinés à l'amélioration qualitative ou quantitative de la ressource en eau (hors assainissement et alimentation en eau potable), la gestion écologique des zones humides et milieux aquatiques.
- **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.
- **APPROUVE** une majoration de 30 % du crédit d'heures attribué au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux.
- **APPROUVE** les orientations suivantes en ce qui concerne le thème des formations susceptibles d'être suivies par les élus dans le cadre de l'exercice de leur droit à la formation :
 - Traiter du fonctionnement du Conseil municipal et d'une commune en général,
 - Traiter des relations entre une commune et des organismes extérieurs (établissements publics de coopération intercommunale, autres collectivités, etc.),
 - Traiter d'un sujet précis entrant dans le champ de la délégation dont est bénéficiaire un élu.**DECIDE** de fixer au taux maximal de 20 % du montant total des indemnités annuelles de fonction des élus de la Ville, le montant des dépenses de formation à répartir à égalité entre chaque élu (1/33^{ème}).
- **DECIDE** le principe du renouvellement des conseils de quartiers sur le territoire de la Ville de Fontenay-le-Comte en renforçant le rapport privilégié entre les habitants du quartier et leur référent élu, d'une part, et fonctionnaire, d'autre part, afin d'apporter les réponses pertinentes et immédiates aux questions de la vie quotidienne des fontenaisiens ; **CHARGE** la Commission « Quartiers – Logement » d'étudier la mise en place de cette structure et d'élaborer la charte des conseils de quartiers qui sera approuvée par le Conseil municipal.
- **DECIDE** du renouvellement du Conseil des Sages selon les conditions susvisées ; **CREE** une commission de sélection des membres du Conseil des Sages ; **FIXE** le nombre de membres de cette commission à 8 ; **DECIDE** de procéder au vote à main levée et **NOMME** les membres de la commission de sélection des membres du Conseil des Sages :
 - Annette MORETTON
 - Arielle MEMETEAU
 - Marie-Kristine BOUTIN
 - Charles BERDOLL
 - Hervé BOIGEOL
 - Bernard GARON
 - Dominique PARLOT
 - Pierre-André METAY
- **DECIDE** de transférer au SyDEV la compétence de maîtrise d'ouvrage de tous les investissements sur les installations d'éclairage public à compter de la date de notification de la présente délibération ; **DEMANDE** au SyDEV une présentation détaillée des devis et des factures ; **DECIDE** d'inscrire chaque année les dépenses correspondantes au budget communal et **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SyDEV.
- **DECIDE** de transférer au SyDEV la compétence de maîtrise d'ouvrage de tous les investissements sur les installations de signalisation lumineuse à compter de la date de notification de la présente délibération ; **DEMANDE** au SyDEV une présentation détaillée des devis et des factures ; **DECIDE** d'inscrire chaque année les dépenses correspondantes au budget communal et **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SyDEV.
- **APPROUVE** la réalisation des travaux de modernisation et de remise en état de l'éclairage public ; **INSCRIT** le montant des travaux évalués par le Sydev à 689 752,50 € pour la part Ville sur deux exercices budgétaires, à savoir 2014 et 2015 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.
- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition des équipements du Pôle d'échange multi-usages (PEMU) au Département de la Vendée permettant une prorogation d'un an de sa durée et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

- **APPROUVE** la convention d'objectifs sport de haut niveau avec le « VENDEE FONTENAY FOOT » pour la saison 2013/2014 soit une année et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.
- **ACCEPTE** de verser une indemnisation aux deux professeurs du Collège André-Tiraqueau pour un montant de 3 000 euros sur toute la durée du projet : 2014 et 2015, soit 750 € par an et par professeur et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un avenant n°1 à la convention de partenariat financier avec le Collège André-Tiraqueau, dans le cadre du programme européen « *éducation et formation tout au long de la vie* » -Comenius Regio.
- **APPROUVE** les modifications suivantes au tableau des effectifs :

Désignation des emplois	Situation	Création ou Suppression	Total	Postes occupés	Postes vacants
Catégorie A					
Attaché principal	4	+1	5	4	1
Attaché	11	-1	10	8	2
Catégorie B					
Rédacteur	8	-1	7	6	1
Technicien	3	-1	2	1	1
Catégorie C					
Adjoint administratif 2 ^{ème} cl.	20	-4	16	14	2
Agent de maîtrise	11	-1	10	9	1
Adjoint technique 1 ^{ère} cl.	23	-2	21	20	1
TOTAL	80	-9	71	62	9

- **CREE** un emploi permanent d'ingénieur principal pour assurer les missions de responsable informatique et du système d'information ; **AUTORISE** M. le Maire à recruter un agent non titulaire de droit public à temps complet pour 3 ans renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans et à signer le contrat de travail à intervenir, avec une rémunération calculée par référence à un indice brut de l'échelle indiciaire du grade d'ingénieur principal, avec primes et indemnités et **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.
- **CREE** un emploi non permanent d'attaché pour mener à bien les différents projets dans le cadre des commémorations du centenaire de la Grande Guerre 14-18 et **AUTORISE** M. le Maire à recruter un agent non titulaire de droit public à temps non complet pour un contrat d'une durée maximale de 3 ans et à signer le contrat de travail à intervenir, avec une rémunération calculée sur le 1^{er} échelon (IB : 379) du grade d'attaché, sans primes ni indemnités ; **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.
- **APPROUVE** le remboursement de 78,86 € TTC à M. et Mme CHENU, propriétaires du logement sis 67 rue de Genève et correspondant au règlement définitif du sinistre du 27 mars 2013.
- **APPROUVE** le remboursement de 132,94 € TTC à la Société KAFECOM domiciliée Centre services entreprises 68 boulevard des Champs Marot à Fontenay-le-Comte, correspondant à une facturation EDF en dehors de leur période de location.
- **DEMANDE** à Madame Sandrine LE DIAURÉ, Receveur municipal, de bien vouloir fournir les prestations de conseil et d'assistance définies par les dispositions de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et lui **ALLOUE**, en contrepartie, l'indemnité de conseil correspondante au taux maxi de 100 % (les crédits nécessaires au règlement de cette indemnité seront inscrits au Budget de chaque année).
- **ATTRIBUE** la subvention annuelle de 915 € au quartier « Le puits - St Martin - Auzay – Longèves »".

- **DECIDE DE NE PAS APPLIQUER** la franchise de TVA prévue à l'article 293-B du code général des impôts et de reverser la TVA collectée sur les redevances d'occupation du domaine public pour les centrales photovoltaïques ou tout autre équipement semblable.
- **ASSUJETTIT** à la TVA toutes les opérations financières liées en dépenses et en recettes à l'exploitation des halles couvertes à compter du 1er avril 2014.
- **FIXE** les taux de fiscalité directe locale 2014 comme suit :
 TH : 14,51% FB : 21,84% FNB : 53,74%
 et **APPROUVE** les produits de la fiscalité directe locale 2014 à mettre en recouvrement comme suit : TH : 2 753 563 € FB : 3 927 924 € FNB : 119 195 €
- **VOTE** par chapitre le budget principal et les budgets annexes pour 2014 comme suit :

Budget principal

Fonctionnement	18 494 700 €
Investissement	6 311 000 €

Budget annexe économique HT (soumis à TVA)

Fonctionnement	229 830 €
Investissement	286 700 €

Budget annexe Halles HT (soumis à TVA)

Fonctionnement	55 450 €
Investissement	38 000 €

Budget annexe Eau TTC (transfert de droit à déduction de TVA au fermier)

Fonctionnement	202 450 €
Investissement	385 950 €

Budget annexe Assainissement TTC (transfert de droit à déduction de TVA au fermier)

Fonctionnement	751 200 €
Investissement	1 004 000 €

VU par le Maire de Fontenay-le-Comte, pour être affiché à la porte de la mairie sous huitaine conformément à la réglementation en vigueur.

Le Maire,


Jean-Michel LALÈRE



Affiché le : 06 MAI 2014